

SARL DEVOCAD
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 20 250 Euros
Siège social : MONTPELLIER OPTIMUM BUSINESS CENTER
450 rue Baden Powell - 34000 MONTPELLIER
R.C.S. MONTPELLIER 820 429 777

ASSEMBLEE GENERALE DU 16 DECEMBRE 2024

MISE A JOUR DES STATUTS

PROCES-VERBAL de l'assemblée du 16/12/2024 Assemblée présidée par M.SUDAROS Somprasit, associé majoritaire, convoquée conformément aux dispositions de l'article 9 des statuts.

Les associés de la SARL DEVOCAD réunis en assemblée générale extraordinaire conformément aux prescriptions légales et statutaires, ont voté à l'unanimité la résolution suivante :

PREMIERE RESOLUTION :

La présente assemblée, après avoir eu lecture par l'associé du rapport sur la démission de Madame Sompraseuth SUDAROS, mariée VIDAL, la remercie pour les services rendus.

Madame Sompraseuth SUDAROS présente sa démission à l'assemblée. L'assemblée soumet au vote l'acceptation de la démission de Madame Sompraseuth SUDAROS.

Cette résolution, mise en voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée a décidé de nommer Monsieur Somprasit SUDAROS, né le 08 Juillet 1969 à Vientiane (Laos) aux fonctions de gérant pour une durée indéterminée.

En rémunération de ses fonctions et des responsabilités en découlant, le gérant recevra une rémunération dont le montant sera fixé ultérieurement. Les frais de déplacement engagés pour le compte de la Société lui seront remboursés sur justificatifs.

La société prendra en charge les cotisations sociales du gérant.

Le gérant remercie l'assemblée de la confiance qu'elle lui témoigne et indique que rien dans sa situation ne l'empêche d'accepter lesdites fonctions

Cette résolution, mise en voix, est adoptée à l'unanimité.

SV

SS

TROISIEME RESOLUTION :

Après avoir pris connaissance du projet de suppression du nom commercial : MISSTEEGREEN
proposé par le Président, l'assemblée générale décide la suppression du nom commercial : MISSTEEGREEN

Cette résolution, mise en voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

Après avoir pris connaissance du projet de modification de l'activité principale :

- Holding, Société de services informatiques et Programmation informatique, 62.01Z

Cette résolution, mise en voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

Après avoir pris connaissance du projet suppression de l'activité secondaire :

- Fabrication d'articles de bijouterie fantaisie et articles similaires (3213Z)

SIXIEME RESOLUTION :

Après avoir pris connaissance du projet de rajout d'une nouvelle activité secondaire :

- La location de terrains et d'autres biens immobiliers (68.20B)

Cette résolution, mise en voix, est adoptée à l'unanimité.

En conséquence des 6 premières résolutions, les associés décident de modifier les articles 2, 3 et 6 des statuts.

L'Associé

M.SUDAROS Somprasit



L'Associé

Mme VIDAL Sompraseut



Le Gérant

M.SUDAROS Somprasit

